

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCA232023-DE

Accusé certifié

Réception par le préfet : 03/07/2023

Attaché : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente



Office des Transports
de la Corse



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

Délibération n° CA 23/2023

Portant sur l'attribution du marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 26 juin 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donnés pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330359734-20230926-DELIBCA282023-DE

Accusé certifié authentique

Réception par le président

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



M. ARRIGHI Pierre
Mme BOZZI Valérie
M. CASTELLI Antoine
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François
Mme STAEBLER Martine

Directeur Général de l'OTC
Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

Accusé de réception

02A-330355751-2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu le Procès-Verbal de la commission d'ouverture des plis du 22 mai 2023,
- Vu le Rapport d'Analyse des Offres du 31 mai 2023,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 14 juin 2023,
- Vu le rapport relatif à l'attribution du marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse en date du 26 juin 2023.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport relatif à l'attribution du marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse.

Attribue le lot n°1 du marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°1, la société Corse bureau qui a obtenu la note de 19/20 pour un montant maximum de 42 000 € HT sur 40 mois, soit 50 400 € TTC.

Attribue le lot n°2 du marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°1, la société Corse bureau qui a obtenu la note de 17,71/20 pour un montant maximum de 42 000 € HT sur 40 mois, soit 50 400 € TTC.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 30

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 21

Nombre de voix pour : 17

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 4

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 26 Juin 2023

Flora MATTEI

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DEL/BCA232023-DE

Accusé certifié exécutoire COLLETTIVITÀ DI CORSICA

Réception par le préfet - 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Office des Transports de la Corse

Office des Transports de la Corse



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

Rapport relatif au marché de fournitures de bureau et papeterie de l'Office des Transports de la Corse

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fournitures de bureau, petit matériel informatique et papeterie pour les services de l'Office des Transports de la Corse

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

DÉCOMPOSITION DU CONTRAT

Lot n°1 : Fournitures de bureau et petit matériel informatique pour les locaux d'Ajaccio (48 mois à compter de la notification du contrat, TVA 20,0%*)	-	€ HT
Période initiale 6 mois (6 mois à compter de la notification du contrat, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 6 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT
Lot n°2 : Fournitures de bureau et petit matériel informatique pour les locaux de Bastia (48 mois à compter de la notification du contrat, TVA 20,0%*)	-	€ HT
Période initiale 6 mois (6 mois à compter de la notification du contrat, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 6 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction 12 mois (12 mois à compter, TVA 20,0%*)	1 000,00 (minimum) 12 000,00 (maximum)	€ HT

Déroulé de la procédure et planning indicatif :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/23

Publication de la consultation

Pour l'autorité compétente par délégation



Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat

mars 2023



Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs

mars 2023



Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles

mai 2023



Classement des offres et attribution du contrat

mai 2023



Information des candidats non retenus

juin 2023



Signature et notification du contrat

juillet 2023

juillet 2023

Publications :

Nom	Type de support	Publication	Référence
A.W.S	Profil acheteur	21/03/2023	20230125
B.O.A.M.P	Journal d'annonces légales	21/03/2023	20230125
CNI	Journal d'annonces légales	22/0/2023	20230125

La date de remise des offres a été fixée au lundi 22 mai à 10h00

La liste des candidats se présente comme suit :

Lot n°1 : Fournitures de bureau et petit matériel informatique pour les locaux d'Ajaccio :

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET
2	Corse Bureau	20186	38067218800014

Lot n°2 : Fournitures de bureau et petit matériel informatique pour les locaux de Bastia :

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET
1	STE EXPLOIT DUCLOT BUREAUTIQUE	20600	39099426700024
2	Corse Bureau	20186	38067218800014

Après l'ouverture des candidatures et offres de tous les candidats, la commission a constaté que les documents demandés étaient fournis.

Le service administratif a donc procédé à l'analyse des offres.

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	Valeur technique
2. Prix (50 %)	Prix

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Résultat de l'analyse des offres :

LOT N°1

1- Valeur technique (pondération 50 %)

Raison sociale	Note
Corse Bureau	9/ 10

2 - Prix (pondération 50 %)

Raison sociale	Note
Corse Bureau	10 / 10,00

LOT N°2

1 - Valeur technique (pondération 50 %)

Raison sociale	Note
Corse Bureau	9/ 10,00
STE EXPLOIT DUCLOT BUREAUTIQUE	8,5 / 10,00

2 - Prix (pondération 50 %)

Raison sociale	Note
Corse Bureau	8,71 / 10,00
STE EXPLOIT DUCLOT BUREAUTIQUE	6,79 / 10,00

Classement des offres :

Pour l'autorité compétente par délégation



Candidat	Note technique Sur 10	Note prix Sur 10	Note finale Sur 20	Classement
LOT N°1				
Corse Bureau	9/10	10/10	19/20	1
LOT N°2				
Corse Bureau	9/10	8,71/10	17.71/20	1
STE EXPLOIT DUCLOT BUREAUTIQUE	8,5/10	6,79/10	15.29/20	2

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offre le 14 juin dernier qui a suivi l'avis du service technique et propose de retenir l'offre du candidat Corse bureau pour les lots N°1 et N°2.

■ **Conclusions :**

Aux vues de ce qu'il précède, il vous est demandé de retenir l'offre du candidat N°1 l'entreprise Corse Bureau pour le lot N°1 pour un montant maximum de 42 000 € HT.

Il vous est également proposé de retenir l'offre du candidat N°1 Corse Bureau concernant le lot N°2 pour un montant maximum de 42 000 € HT.

Cela représente 50 400 € TTC par lot, soit 100 800 € TTC pour l'ensemble du marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.